

# FFAM Club'infos

Lettre aux clubs

Décembre 2022

018

ÉDITO

Laurent Henry  
Président FFAM

**« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Ce proverbe souvent cité lorsqu'on parle d'intelligence collective devrait avoir toute sa place dans notre pratique. Je vois régulièrement revenir la question de l'avenir de l'aéromodélisme ...**

Un nombre de personnes explique que tous les maux de l'aéromodélisme en France sont la faute de la FFAM et sa présumée intégration des drones. Bizarrement, discutant avec les fédérations européennes et plus récemment avec des représentants des États-Unis, il se trouve que ce que nous vivons en France avec une population vieillissante, une désertification par les jeunes et globalement une baisse des pratiquants est un problème global. N'en déplaise donc à tous les bienpensants, le mal de l'aéromodélisme au niveau mondial n'est pas la faute de la FFAM ! Bon nombre de personnes explique qu'il faut urgemment se recentrer sur l'aéromodélisme « historique », celui de la colle blanche et du balsa, mettre de côté les nouvelles pratiques qui « font tant de mal à l'aéromodélisme ». Ils peuvent éventuellement accepter les nouvelles technologies lorsqu'ils s'agit de CNC ou d'impression 3D mais pas lorsque cela

touche aux modèles qui volent... Les nouveaux pratiquants expliquent eux qu'ils sont mal reçus dans des clubs où on les regarde de travers parce qu'ils ont une mousse ou un « drone »... et ce quand ils sont acceptés. Ils se plaignent d'une mentalité d'un autre temps.

**Qui a tort ? Qui a raison ? A mon avis, il n'y a pas de vérité sur le sujet.**

Pour ma part, j'ai commencé l'aéromodélisme il y a maintenant 30 ans, en construisant à partir de plan ; j'ai acheté des modèles en kit avec plus ou moins de travail à faire, j'ai acheté des modèles d'occasion que j'ai ou non retapé ; j'ai acheté des mousses parce que c'était rapide ; je me suis même risqué à monter un multirotor parce que la technique m'intéressait. J'ai trouvé de l'intérêt dans l'ensemble

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

de ces activités. Je pratique le vol radiocommandé pratiquement exclusivement planeur mais j'ai été impressionné par le vol libre indoor lorsque je l'ai découvert il y a quelques années à l'occasion d'un championnat de France. Ré-


## Table des matières

Réglementation .....	3
e-Aéromodèles .....	3
Évolutions QPDD .....	4
Assemblée générale .....	4
Comité de pilotage des activités sportives ..	5
Hydravion .....	7
Dix nouveaux clubs .....	8
Enquête Clubs .....	8
Pass'sport .....	9
Dons .....	9
Assurances .....	9
Réforme de la formation fédérale .....	10
BIA / CAEA .....	11
Offres pour les jeunes .....	11
Webinaires .....	11
Gestion des droits .....	11
Formations administratives des dirigeants ..	12
Bilan des clubs .....	12
Nouveautés 2023 .....	12
Honorabilité .....	12
Aéromodèles .....	12

cemment, j'ai eu l'occasion de faire quelques vols en « tournant en rond » lors d'une visite au CMBL, club de vol circulaire. Je suis reparti content de cette expérience en comprenant parfaitement qu'on puisse se piquer à cette pratique qui, pourtant, n'est pas la mienne. Je pratique exclusivement le loisir et je reste admiratif de ceux qui concourent dans les différentes catégories de compétition avec l'investissement que cela représente en temps et en argent.

### La morale de tout cela ?

Nous avons l'opportunité d'avoir une activité extrêmement diverse dans laquelle beaucoup de personnes peuvent trouver leur compte et se faire plaisir et qui peut amener les jeunes à trouver leur voie pour l'avenir.



...faire en sorte que l'aéromodélisme se développe dans toutes ses formes et toutes ses pratiques.

Cela n'est possible qu'à partir du moment où on ne se regarde pas uniquement le nombril, en estimant que seule « sa » pratique est le « vrai aéromodélisme », que les autres ne sont que des parias car ils ne pratiquent pas la même chose que nous, parce qu'ils ne construisent pas de telle façon, parce qu'ils ne pilotent pas comme ceci ou comme cela... Bref, cela n'est possible que si on regarde l'autre avec bienveillance sans vouloir imposer sa vision parfois ... étriquée... Nous avons le choix d'avancer ensemble ou de s'éparpiller à quelques centaines voire milliers de pratiquants par activité... sans aucun avenir ni aucune représentativité. Après 30 ans de pratique, dont 20

ans en tant que dirigeant d'abord de club et depuis 10 ans à la fédération, pour les quelques années de mandat qu'il me reste, j'espère arriver à une seule chose finalement : **faire en sorte que l'aéromodélisme se développe dans toutes ses formes et toutes ses pratiques.**

Je suis sûr d'une chose, si chacun rame, et surtout dépense une énergie phénoménale à ramer, dans sa propre direction avec la certitude que sa pratique est la seule référence et sans avoir la moindre ouverture d'esprit, l'aéromodélisme va, à court et moyen terme, droit dans le mur. Si nous ramons tous dans le même sens, en acceptant toutes les pra-

tiques et en oubliant les raccourcis type yakafocou, chacun trouvera sa place et notre belle activité avec l'ensemble de ses techniques qui permettent de s'épanouir repartira sur une pente ascendante. L'avenir nous dira qui a raison mais pour ma part, je tenterai de continuer à m'employer à cela en écoutant l'ensemble des pratiquants, jeunes, moustachus, du vol libre au drone (si je prends l'ordre chronologique), du loisir à la compétition.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ... mais divisé, on court à l'échec !

Bons vols et bonnes fêtes de fin d'année. ■



Fédération Française d'AéroModélisme



# 2023

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÉROMODÉLISME  
ET LE COMITÉ DIRECTEUR VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2023

# Réglementation

## + Arrêté Aéromodélisme

La réglementation européenne de 2019, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, permet, via son article 16, aux membres de l'Union Européenne d'autoriser des associations d'aéromodélisme de continuer à pratiquer selon des règles nationales. Cela s'est concrétisé en 2020 avec l'arrêté aéromodélisme du 3 décembre 2020 qui officialisait le fait que les clubs d'aéromodélisme pouvaient continuer à pratiquer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 comme cela se passait précédemment.



L'échéance fixée par cet arrêté arrive à expiration et un nouvel arrêté devrait être publié dans les prochains jours pour fixer les règles applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**L'application de cet arrêté se fera en deux temps.**

1. Jusqu'au 30 juin 2023, les clubs affiliés à la FFAM bénéficieront d'une autorisation d'exploitation par défaut et,
2. d'ici le 30 juin 2023, la FFAM



fera la demande officielle pour que l'ensemble des clubs puissent continuer à avoir cette autorisation.

### Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

La FFAM devra définir quelques règles qui s'appliqueront à l'ensemble des membres comme par exemple, l'obligation pour les personnes qui y sont soumises à avoir suivi la formation télépilote ou encore de s'assurer qu'en cas d'incidents importants pour les tiers ou pour la sécurité aérienne, qu'un **Compte-Rendu d'Événement de Sécurité pour les Aéronefs sans pilote** soit établi et adressé à la DGAC.

Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines avec des informations spécifiques sur le sujet.

## + Exploitant d'UAS

Comme nous l'avions déjà indiqué, la réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'obtenir un **numéro d'exploitant d'UAS**. Ce numéro s'obtient en quelques clics sur Alphatango et est **obligatoire quelle que soit la pratique** (vol radiocommandé, vol circulaire, vol libre).

La FFAM a travaillé avec la

DGAC pour enregistrer une partie des licenciés automatiquement. Si vous voyez sur votre fiche licencié ce numéro d'exploitant d'UAS (du type FRAxxxxxxxxx) c'est que soit vous l'aviez déjà effectué dans Alphatango et nous l'avons récupéré, soit la DGAC l'a créé et nous l'a renvoyé.

Vous pouvez aller récupérer sur le site Alphatango l'extrait du registre qui pourrait vous être demandé par les forces de l'ordre en cas de contrôle. **Si le numéro n'apparaît pas sur votre fiche licencié, nous vous invitons à vous rendre sur votre compte alphatango, pour l'obtenir et le renseigner sur votre fiche licencié.**

**Il est à noter que pour les avions des clubs (avions école / remorqueurs), les clubs peuvent créer un compte Alphatango et obtenir un numéro d'exploitant d'UAS pour le club.**

Dernier point, la réglementation européenne prévoit que ce numéro soit apposé sur le modèle. Rien n'indique que ce dernier doit être visible et par conséquent, le numéro peut être apposé à l'intérieur du modèle. ■

## e-Aéromodèles

### appel à contribution

**TECHNIQUE | Les calages, des mythes à la réalité**

**Les calages, des mythes à la réalité**

Voici un sujet qui touche tous les pilotes qui ont des modèles, et en réalité encore plus complexes. Pourtant, vous avez certainement déjà entendu ou lu que l'aileron de valise se règle à quel angle et à quel rapport à quel T pour que ça vole à telle vitesse. Jusqu'à maintenant, c'est souvent comme ça que les choses se passent. Mais il est temps de remettre en question ces idées reçues et de se pencher sur la réalité. Les calages, c'est un sujet qui touche tous les pilotes, et c'est un sujet qui est souvent abordé de manière simplifiée, voire erronée. C'est pourquoi nous vous invitons à contribuer à notre revue e-Aéromodèles en partageant vos connaissances et vos expériences. Nous avons besoin de votre expertise pour améliorer nos articles et offrir une lecture plus enrichissante à nos lecteurs. Si vous avez des conseils, des astuces, ou simplement des anecdotes à partager, nous serions ravis de les inclure dans nos prochains numéros. Merci de votre contribution.

**à destination de nos lecteurs :**  
 - Les articles sont publiés dans le numéro de décembre 2022.  
 - Les contributions sont acceptées jusqu'au 31 décembre 2022.  
 - Les contributions doivent être envoyées à : [f.memet@fam.asso.fr](mailto:f.memet@fam.asso.fr)

# Évolutions QPDD

Le comité directeur a entériné plusieurs décisions relatives aux QPDD en cette fin d'année.

En raison du nombre limité de spectacles aériens publics qui ont eu lieu en 2022 et des conséquences de la crise COVID, il a été décidé que les QPDD qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2022 seraient prolongées d'une année et seraient valables jusqu'au 31 décembre 2023. Une évolution visant à simplifier les QPDD a été décidée en comité directeur et sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, deux types de QPDD principaux viendront en remplacement des QPDD Avion, Planeur, Hélicoptère, Multirotors : Les QPDD voilure fixe et les QPDD voilure tournante. La QPDD Jet disparaît et cède la place à une QPDD moteur à flux direct qui sera nécessaire dès lors qu'on utilise une turbine à flux direct thermique ou électrique. Cela concernera aussi les détenteurs de pulso réacteur.

...les QPDD qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2022 seraient prolongées d'une année et seraient valables jusqu'au 31 décembre 2023.

Les détenteurs de QPDD avions ou planeurs se verront attribuer une QPDD Voilure fixe. Les détenteurs de QPDD hélico ou multirotors se verront attribuer une QPDD Voilure Tournante. Les détenteurs de QPDD jet se verront attribuer une QPDD moteur à flux direct et s'ils ne l'ont pas une QPDD voilure fixe. Les programmes de passage de QPDD ont été légèrement adaptés et il sera par exemple possible de passer une QPDD voilure fixe avec un avion ou un planeur électrique ou un planeur pur. Les QPDD sont obligatoires pour l'ensemble des évolutions lors des présentations publiques c'est-à-dire les SAPA (Spectacle Aérien

...QPDD voilure fixe - QPDD voilure tournante...

Public d'Aéromodélisme) ou les JPO (Journée portes ouvertes). La participation à un SAPA permettra de renouveler, grâce à

la déclaration de participation qui sera faite par le directeur des vols, ses QPDD. En cas de non-participation à un SAPA durant 3 ans, la QPDD deviendra une QPDD JPO ne permettant que de participer à des JPO. Si tel est le cas, au bout de 7 ans après cette transformation, le pilote devra repasser sa QPDD.

Pour finir, une nouvelle version de l'arrêté manifestation devrait être publiée dans les prochaines semaines pour une mise en œuvre pour la saison 2023. Cette modification a permis de prendre en compte un certain nombre de corrections et d'allègements demandés par la FFAM et qui ont posé quelques soucis aux organisateurs de SAPA en 2022. Nous vous donnerons plus d'information lorsque la version finale de l'arrêté sera publiée. ■

Sophie Dellac

# Assemblée générale



**Samedi 18 mars 2023  
à Lyon**

Nous voilà de retour en province après quelques années compliquées (Covid, élections) pour organiser le rassemblement annuel des clubs.

C'est la région Auvergne-Rhône-Alpes qui aura le plaisir de nous accueillir à l'hôtel de région de Lyon le samedi 18 mars.

L'après-midi sera consacré à la partie formelle (rapports moraux, validation des comptes, etc...) et le soir place à la convivialité avec le repas et les récompenses.

Nous espérons vous voir nombreux. ■

# Comité de pilotage des activités sportives

**2022 a été une très belle année pour la compétition.**

**+ Championnats du monde et d'Europe**

La compétition a enfin repris son cours normal après une période morose de pandémie COVID. Si en 2020 tous les championnats d'Europe et du monde ont été annulés par la CIAM, 2021 a également été une année difficile, où les compétitions se sont vu supprimées les unes après les autres. Il aura fallu attendre 2022 pour voir une reprise fulgurante, où, à l'exception d'un championnat du monde, n'ayant pas eu lieu pour cause de manque de nations participantes, tous les autres auront été organisés.

**Nos équipes ont ramené 21 médailles à l'international !**

**5 médailles d'or, 12 d'argent et 4 de bronze**

La France peut en être fière. Bravo à tous nos compétiteurs. Il faut souligner le nombre de médaillés juniors ainsi qu'une féminine.

**+ Championnats de France**

## Participations

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VLI	31	33	30	23	15	20
VLE	122	100	98	115	86	95
F1E	30	22	22	21	21	20
VCC	43	41	42		43	44
F3Q	34	39	40		35	41
F3F	22	20	25	30	20	20
F3J	29	24	20		24	15
F5J	41	49	48	64	66	61
F3K	25	25	22		21	10
FF2000	45	35	27		20	29
F3B			11	12	13	11
F5B	8	7	7			
Electro 7	44	30	24			16
F3P	43	48	36			24
F3A	53	46	41		52	56
F3M	14				19	
Maquette	0	28	24		27	23
Racer	23	18	16		19	27
F3C					7	9
F9U	63	45	36		23	12

INDIVIDUEL		
	Sacha Muller	F3A Zamora -
	Alexis LEVY	F4H Tonsberg -
	Killian ROUSSEAU	WG F9U Birmingham -
	Omar Al Saloum	F1E Martin -
	Capucin Ragot	F1A junior Pordim -
	Baptiste Senouque	F5J Boleraz -
	Marie-Ange GROZ	F5J Boleraz -
	Sabine Trachez	F1E Martin -
	Gauthier Brière	F1C Prilep -
	Georges et Pascal Surugue	F2C Wroclawek -
	Anthony Rotteleur	F3K Martin -
	Emmanuel Ragot	F1A Prilep -
	Sébastien Lanes	F3F Hanstholm -
	Marc Lévy	F4C Tonsberg -
ÉQUIPE		
	Alicia Nevers, Léo Chêne, Capucin Ragot et Oscar Thévenon	F1A junior Pordim -
	Omar Al Saloum, Johan Laura et Théo Laura	F1E Martin -
	Carla, Matéo et Lorenzo Morandini et Louison Jacquemin	F1B junior Pordim -
	Romain Gallet, Nicolas Chansard et Baptiste Senouque	F5J Boleraz -
	Thierry Ougen et Roland Surugue, George et Pascal Surugue, Alexandre Gauthier et Thomas Villebœuf	F2C Wroclawek -
	Marc Lévy, Fabien Busom et Roger Nieto	F4C Tonsberg -
	Sébastien Lanes, Pierre Rondel et Jean-Bastien Deguelle	F3F Hanstholm -

À part deux catégories, notons au passage une diminution de participation dans certaines catégories qui, je l'espère, vont se ressaisir. Vous pouvez tous les aider en organisant des concours. J'y reviendrai.

**+ Une grande nouvelle ! Les Aéromodélistes de haut niveau**

Depuis octobre 2021, notre ministère de tutelle nous a désigné six

catégories reconnues « de haut niveau ». La liste est établie sur une olympiade en fonction du nombre de nations inscrites et des résultats obtenus par nos équipes.

**Il s'agit du F1A, F1B, F2C, F3A, F3K et F3F.**

Certaines catégories n'ont pas été retenues par manque d'antériorité comme le sont le F5J et le F9U. Jusqu'à présent, étaient

Vol libre	F1A	RHN2	<b>RHN2 = Au moins 15 pays participant aux CM et la France entre la 4<sup>e</sup> et la 1<sup>ère</sup> place durant les quatre dernières années.</b>  <b>RHN3 = Plus de 30 pays aux CM les 4 dernières années.</b>
	F1B	RHN2	
Vol circulaire	F2C	RHN3	
	F3A	RHN3	
Vol radiocommandé	F3F	RHN3	
	F3K	RHN2	

considérés comme aéromodélistes de haut niveau, les membres des équipes de France durant les dix dernières années. Il s'agissait d'une liste propre à la FFAM qui

n'avait aucune reconnaissance ministérielle. Comme nous sommes une fédération sportive délégataire du Ministère des sports, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette liste

va disparaître et les seuls aéromodélistes de « haut niveau » seront ceux qui seront mis sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau au mois de janvier prochain.

## En 2023

### + Championnats de France

Voir le calendrier ci-dessous.

### + Championnats du Monde et d'Europe 2023

Comme je vous l'ai dit, la compétition a repris et nos modélistes français vont se répandre dans le monde. Je leur souhaite de nous amener encore plus de médailles !



date	cat.	libellé	lieu	date	cat.	libellé	lieu
<b>MARS</b>				<b>SEPTEMBRE</b>			
	19-25	F3P	Jovana -		12-19	F1ABC	Moncontour -
<b>AVRIL</b>					13-19	F5J	Dupnitsa -
	15-16	F3P	Troyes - 10 Vol en salle troyen		19-26	F3A	Casino -
<b>MAI</b>					26-31	F3K	Sanpetru -
	18-21	F3Q	Avanton - 86 Aéro Club du Poitou	<b>OCTOBRE</b>			
	27-28	Electro 7	Savigny-en-Véron - 37 Les Ailes Rabelaisiennes		16-17	F5J	Scaër - 29 Aéromodel Club du Finistère
<b>JUILLET</b>					30-01	F1E	Tourtenay ou St-J.-de-Sauves - 79 Club d'Azay-le-Brûlé
	01-02	F3J	Joigny - 89 Groupe d'Aéromodélisme Maillotin	<b>DÉCEMBRE</b>			
	8-9	Vol libre intérieur	Santeny - 94 Modèle Air Club de Mandres		06-09	F9U	Namwon -
	8-9	FF2000	Leudeville - 91 Aéroclub des Cigognes		27-29	F3F	Alba-la-Romaine - 07 ANEG
	13-16	F3A	Aix-en-Provence - 13 Model Air Club d'Aix-en-Provence	<b>date et/ou lieu à venir</b>			
	14-16	F3M	Surin - 86 Sud Vienne Aéro-Modélisme			Vol libre extérieur	
	24-29	F3B	Rodekro -			Maquettes RC	
<b>AOÛT</b>						VCC	
	01-04	F1E	Turda -			F9U	
	02-09	F3C	Muncie -			F3B	
	06-13	F2ABCD	Wloclawek -			F3K	
	12-19	F1AB juniors	Moncontour -			Racer RC	
						F3C	

	Championnats du monde		Drone Racing
	d'Europe		Vol circulaire commandé
	de France		Vol libre
			Vol radiocommandé - aéronef motorisé
			Vol radiocommandé - planeur

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente saison aéromodéliste 2023 !

# Hydravion

## Un nouveau groupe de travail

Un nouveau groupe de réflexion sur l'hydravion RC a été mis en place. Il a pour mission d'aider au développement de cette discipline. Il est bon de savoir que la pratique de l'hydravion nous permet d'allier l'air et l'eau, quel club peut se vanter d'avoir une piste aussi large, longue et plane que la surface d'un lac.

L'hydravion a toujours eu pour objectif d'abolir les frontières entre notre territoire et d'autres pays, il fait rêver. Pouvoir se déplacer sur l'eau et revenir au point de départ après avoir décollé et amerrir sont les manœuvres de base en hydravion. La proximité de l'eau nous permet d'associer passion du vol et détente en famille avec un état d'esprit bien particulier « Nous sommes là pour nous faire plaisir ». Si l'hydravion a été pendant longtemps un moyen de transport longue distance, il est en model réduit le moyen de s'ex-

primer aussi bien avec des maquettes que des avions de voltige ou simplement comme loisir, tout cela sur un même site de vol. Nous souhaitons en premier lieu connaître le nombre de pratiquants afin d'avoir une idée précise de ce que représente effectivement notre discipline.

Aussi nous vous proposons de répondre à ce rapide questionnaire, en vous demandant de le diffuser le plus largement parmi vos amis et connaissances.

Lien vers le questionnaire : <https://forms.gle/D2LMjibNXGiL1nYX7>

Un grand merci à tous par avance. ■

— « Nous sommes  
là pour nous  
faire plaisir » —



# Dix nouveaux clubs

## Au sein de la FFAM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la FFAM a accueilli dix nouveaux clubs dont quatre pour cette saison 2023. Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussites dans le développement de leurs projets.

Bons vols ! ■

1. **Saint-Pardoult Air Model 17** (LAM NA)
2. **Club Aéromodélisme de Plénée-Jugon** (LAM BRE)
3. **Tournon Aéromodélisme** (LAM CVL)

4. **Model Club du Val d'Issole** (LAM PACA)
  5. **Drone FPV Charente** (LAM NA)
  6. **Modèles Réduits Les Ailes Volantes** (LAM OCC)
- Saison 2023 :
7. **Cern Technical Modeling Club** (LAM AURA)
  8. **Drone Racing Polienas** (LAM AURA)
  9. **Association des Faucheurs de Marguerites du Cotentin** (LAM NOR)
  10. **Air Modèles Club de Guémené** (LAM PL)



Michèle Venec

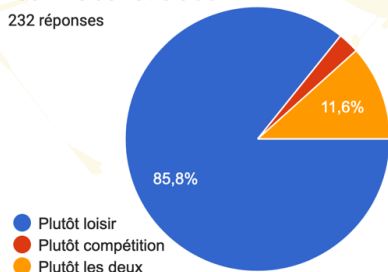
## Enquête Clubs

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2022 dans le cadre de l'aide aux clubs, un questionnaire leur a été envoyé afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes et permettre ainsi la mise en place d'actions qui seront adaptées en fonction de la nécessité et du souhait de chacun. Le groupe de travail remercie les clubs qui ont participé à ce questionnaire, qui sont au nombre de 234 sur 851 ce qui représente 27 % de participation. Il en résulte que :

- 85 % des clubs pratiquent le loisir uniquement et 11,5 % le loisir et la compétition ;

Comment qualifiez-vous l'activité de votre club ?

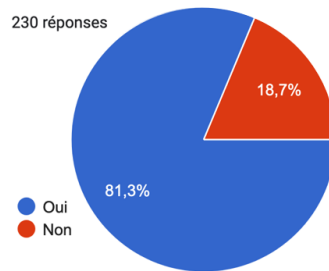
232 réponses



- Les clubs organisent principalement des manifestations loisir et des formations ;
- 81 % des clubs interrogés ont bénéficié des aides fédérales : dotations en matériels, offres pour les jeunes, subvention investissement stages mixtes, bourses et dotations compétitions... ;

Avez-vous déjà bénéficié de l'une de ces aides fédérales ?

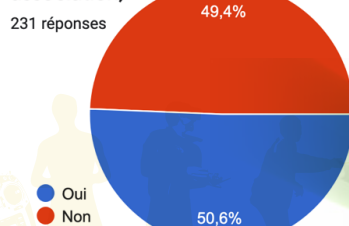
230 réponses



- Concernant les financières diverses : 54 % connaissent le principe du mécénat et 72 % bénéficient d'aides de divers organismes régionaux, départementaux et locaux ;
- Le compte Asso : <https://associations.gouv.fr/> pour créer, gérer et développer son association. 50 % des clubs connaissent et utilisent ce principe, qui va devenir obligatoire en 2023 pour toute association désirent obtenir une subvention.

Connaissez-vous le compte Asso ? (<https://associations.gouv.fr/> pour créer, gérer et développer son association)

231 réponses



En fin de questionnaire il était demandé aux clubs d'exprimer et de classer par ordre de préférence leurs souhaits :

1. besoins matériels ;
2. accompagnement législatif ;
3. besoins financiers ;
4. accompagnement évènements ;
5. utilisation extranet ;
6. connaissances de la structure et des rôles de la FFAM et des différentes instances ;
7. gestion humaine du club (conflits...) ;
8. gestion administrative du club (licence, assurance etc.).

Sur la base du retour de l'enquête, le groupe de travail va formuler des propositions d'actions à lancer à destination des clubs et les proposera au comité directeur fédéral du mois de février 2023. Le résultat de ces propositions sera communiqué lors de l'AG de la FFAM.

Le groupe de travail vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. ■



## Pass'sport

### Aide financière à la pratique

Le dispositif **Pass'sport** qui avait été mis en place pour la saison 2021/2022 par le ministère des sports a été reconduit pour la saison 2022/2023 avec une validité jusqu'au 31 décembre 2022, et quelques jeunes licenciés FFAM en ont bénéficié l'an passé. Pour rappel, il s'agit d'une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant/jeune adulte pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association sportive. Si vous avez des jeunes qui se sont inscrits dans votre club et qui bénéficient de ce pass, il suffit pour le club de se connecter sur son compte Asso (si vous n'en avez pas vous devrez en créer un, cela prend quelques minutes, à partir du lien : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>) et cliquez sur **demandeur les remboursements Pass'sport**.

Vous devrez être en possession du code **Pass'sport** que le jeune a reçu, qui prend la forme d'un code composé de 9 caractères et qu'il vous aura remis lors de son inscription.

Retrouvez toutes les informations utiles sur ce dispositif sur le site : <https://pass.sports.gouv.fr>. ■



## Dons

### Nouvelle déclaration obligatoire pour les associations

Dans la dernière lettre aux clubs (*FFAM Club'infos* – 017 · Juillet 2022), nous vous informions de la **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021**, qui oblige toutes les associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 délivrant des reçus fiscaux en échange de dons qu'elles perçoivent, à les déclarer. Pour les associations qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés, ce qui est le cas de la plupart des clubs affiliés à la FFAM, la déclaration s'effectue via le formulaire des dons accessible sur le site : [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr).

La déclaration peut être effectuée par le dirigeant de l'association ou une personne mandatée (autre membre du bureau du club) qui doit dans un premier temps créer un compte au nom de la structure si elle n'en a pas. **Pour rappel** : aucune information sur l'identité du donateur n'est à fournir.

**+ Déclaration 2022 : délai accordé jusqu'au 31 décembre 2022**

L'obligation s'applique aux dons reçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou au titre des exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ayant donné lieu à la délivrance d'un reçu fiscal. Pour la première année de déclaration, un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2022 est accordé. À compter de 2023, la déclaration devra être effectuée chaque année dans les trois mois suivants la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1<sup>er</sup> mai N+1 pour l'exercice clos au 31 décembre N. **Il vous reste donc quelques jours pour déclarer vos dons de 2022.**

**+ Plus d'infos sur les dons ?**

Consultez le guide des dons disponible dans le **contenu informatif > fonctionnement fédéral > les clubs > dons et remboursement de frais.** ■

## Assurances

Nous vous informons que le guide des assurances a été légèrement modifié. La nouvelle version est disponible dans le **contenu informatif > assurances > téléchargement**.



La principale modification porte sur les sinistres impliquant des collisions en vol. Nous vous rappelons que celles-ci ne sont pas couvertes par le contrat d'assurance, sauf s'il s'agit d'une manifestation organisée par la FFAM et pour lesquelles cette dernière serait tenue responsable ou en cas de brouillage lors des manifestations inscrites au calendrier fédéral.

**+ Assurance des tondeuses**

Nous vous rappelons l'obligation d'assurer les tondeuses autoportées, considérées comme des véhicules terrestres à moteur. Tout sinistre qui surviendrait suite à l'utilisation de la tondeuse autoportée ne sera pas couvert par les autres contrats liés à la licence ou à l'affiliation du club.

Si vous souscrivez ce contrat auprès de l'assureur fédéral, **Assurance Conseil**, il vous en coûtera 65 € par an, il couvrira la responsabilité civile de l'association dans le cadre de l'utilisation de ces engins et les dommages corporels que les conducteurs utilisateurs peuvent subir. ■

# Réforme de la formation fédérale

## État d'avancement

Depuis un peu plus de 6 mois, la réforme de la formation fédérale, grand projet de cette mandature, a débuté. Alors que la fin d'année approche, voici un récapitulatif de l'état d'avancement des différents projets en cours.

La réforme du système de formation a été entamée par la mise en place des Écoles Françaises d'AéroModélisme (EFAM), première brique du dispositif visant à reconnaître et valoriser les activités de formation des clubs d'aéromodélisme. À l'heure actuelle, ce nouveau label a été sollicité par près de 70 clubs. Parmi ces clubs, 44 ont obtenu la labellisation École Française d'AéroModélisme (d'une durée de validité de 2 ans), 5 ont obtenu un label probatoire (valable 1 an), tandis que les autres dossiers sont actuellement en cours d'étude, ou ont fait l'objet de demandes de compléments d'informations.

Ce nombre de labellisations est en phase avec les objectifs que nous nous étions fixés, et marque une transition réussie alors que le label Centre de Formation disparaîtra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il conviendra de poursuivre ce travail sur l'année 2023, de manière à soutenir les clubs qui voudraient obtenir ce label, aussi bien à travers la reconnaissance de leurs activités de formation, que par l'intermédiaire d'un accompagnement financier afin de mettre en place les projets qu'ils développent.

Il est important de préciser que les clubs qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure et structurer leur offre de formation peuvent s'inspirer des contenus transmis dans les dossiers des clubs déjà labellisés.

Par ailleurs, la mise en place des Écoles Françaises d'AéroModélisme s'accompagne du lancement du programme de refonte des diplômes de formateurs, pierre angulaire de la réforme de la formation fédérale.

Ce projet, ambitieux et complexe, vise à faire évoluer les qualifications actuelles de formateur (QFIA, QFMA et DFEA) afin de mettre en place 2 nouveaux diplômes : un diplôme de formateur fédéral, attestant de l'aptitude d'un formateur à encadrer un élève afin de lui transmettre, avec pédagogie, tous les fondamentaux de la pratique de l'aéromodélisme, et un diplôme de formateur fédéral de niveau 2, attestant de l'aptitude d'un formateur à délivrer les diplômes de formateur fédéral. La mise en place de ces diplômes s'appuiera sur les Écoles Françaises d'AéroModélisme, support indispensable à la

réalisation de ce nouveau projet. Un groupe de travail élabore actuellement le contenu de ces diplômes et travaille à la conception de ce nouveau dispositif, dont les contours seront définis plus précisément courant 2023. Nous pouvons toutefois préciser que la délivrance des diplômes passera par des vérifications de connaissances et par une mise en situation des candidats formateurs. Bien évidemment, un dispositif de validation des acquis de l'expérience sera proposé pour les formateurs actuels.

L'objectif fixé sera d'entamer la mise en place de ces diplômes courant 2023, et nous vous tiendrons informés de la suite de ce projet dans les prochaines communications fédérales. ■



## BIA / CAEA

Pour celles et ceux d'entre vous qui sont intéressés pour obtenir le **BIA** (Brevet Initiation Aéronautique) ou le **CAEA** (Certificat Aptitude à l'Enseignement Aéronautique), les inscriptions se dérouleront à partir de janvier 2023 sur le site du CIRAS de votre académie et les épreuves se tiendront en juin 2023.

Toutes les informations utiles sur ces diplômes sont dans le **contenu informatif > formation > qualifications > autres qualifications > BIA et CAEA** ou sur le site des CIRAS. ■

## Offres pour les jeunes

La plupart d'entre vous connaissent les offres de la fédération pour l'acquisition de matériel de début, qui sont réservées aux jeunes cadets et juniors qui ont moins de 3 ans de licence FFAM. Pour les nouveaux dirigeants qui ne sont pas informés de ce dispositif nous les invitons à le consulter sur le **contenu informatif > aides fédérales > offres pour les jeunes**. Vous y découvrirez également toutes les aides fédérales au bénéfice des licenciés et des clubs.

Auparavant, nous arrivions à déterminer annuellement le prix de ces offres (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), malheureusement ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet les coûts des fournisseurs évoluent sans cesse, parfois même d'une semaine à l'autre. C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas imprimer les bons de commande à l'avance, et de demander au jeune de l'imprimer le jour où il passera et enverra sa commande.

Nous mettons régulièrement à jour les tarifs sur le contenu informatif, nous avons d'ailleurs ajouté une rubrique « tarifs » avec la date d'actualisation. Le bon de commande est également daté de la dernière mise à jour tarifaire. Nous comptons sur vous pour passer le message. Sachez que dans tous les cas, nous serons contraints d'appliquer le tarif en vigueur affiché sur le contenu informatif. ■

## Webinaires

### Extranet dirigeant : le bilan

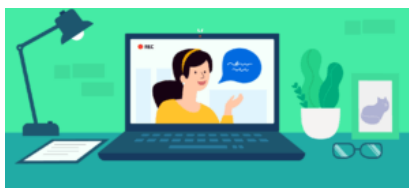
Depuis le début de la saison 2023, la fédération propose à l'ensemble des dirigeants de clubs, des webinaires portant sur l'utilisation de l'extranet dirigeant.

#### + Au programme

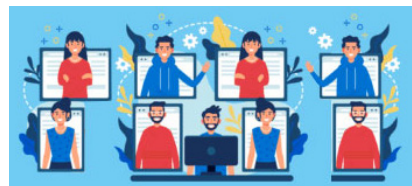
- L'affiliation du club ;
- La prise d'une licence, d'un passeport ;
- La demande de transfert ;
- Explication des différents onglets à disposition (informations, comptabilité, instances, droits, etc.)

#### + Quelques chiffres

- 25 webinaires organisés depuis le 6 septembre ;



- 106 participants et 96 clubs représentés.



#### + Bilan

Privilégiant un format court (45 min - 1h), avec un groupe restreint (4-5 personnes max), les webinaires ont rencontré un beau succès auprès des clubs. Les retours sont également positifs de la part des participants.

Plusieurs dates sont toujours disponibles pour les mois de décembre et janvier. N'hésitez pas à vous inscrire via le [lien vers le formulaire](#) ! D'autres webinaires de ce type vous seront proposés sur d'autres sujets tels que :

- les demandes de subventions,
- les aides fédérales,
- l'organisation d'une manifestation, etc.

L'objectif étant de répondre aux interrogations que vous avez sur ces sujets. ■

Sophie Dellac

## Gestion des droits

### Extranet dirigeant

Nous avons été interrogés à plusieurs reprises par des dirigeants de clubs sur les droits activés dans l'extranet des dirigeants. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité du club de gérer les droits qu'il délivre auprès des membres de son club

(gestionnaire ou consultant). Ces droits sont gérés indépendamment des instances dirigeantes, ce qui signifie que si un dirigeant n'est pas réélu et que vous le supprimez des instances, ses droits ne sont pas pour autant désactivés. Vous devez, si c'est votre souhait, les lui retirer, et faire cette manipulation dans la gestion des droits de votre fiche club. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat fédéral. ■

Personne	Droit	Identifiant	Etat	Actions
	Gestionnaire Club		Actif	
	Gestionnaire Club		Actif	



Michèle Venec

## Formations administratives des dirigeants

La FFAM continue son tour de France des **formations administratives des dirigeants** avec l'aide des LAM.

Après la région Centre Val de Loire, une deuxième journée s'est déroulée le 19 novembre dans la région Grand Est, à la Maison des Sports à Tomblaine, et le samedi 10 décembre, la dernière journée pour 2022 se passait en région LAM Normandie à Bayeux avec la collaboration de l'Association Bayeusaine Modélisme. La LAM Grand Est a accueilli 22

participants par un petit déjeuner d'accueil qui était bienvenu, au vu de la température extérieure. La LAM Normandie a accueilli 18 participants dont 3 féminines. Ces journées se passent dans une très bonne ambiance avec de nombreux échanges entre les représentants des clubs présents et les responsables fédéraux. Tous les sujets abordés ont intéressé les participants, et certains ont amené plus des questionnements sur l'activité des clubs notamment l'arrêté manifestation concernant

les SAPA et JPO, les changements de la QPDD et les EFAM, car en effet, les clubs préparent déjà la saison prochaine. Une clé USB est remise à chaque participant à la fin de la journée contenant divers documents ainsi que la présentation faite au cours de la journée. La FFAM remercie les présidents des LAM ainsi que tous les participants à ces journées d'échanges et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et rendez-vous est donné en 2023 pour poursuivre ces rencontres. ■

Sophie Dellac

## Bilan des clubs

Nous sommes à quelques jours de la fin de l'année, nous vous invitons à contrôler le bilan d'activités 2022 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) avant le 15 janvier 2023. Après cette date, il ne sera plus possible d'effectuer de modification et les règlements seront adressés aux clubs par virement bancaire courant février.

J'en profite pour inviter tous les clubs qui ne sont pas en prélèvement automatique à enregistrer leur RIB sur leur fiche club, cela permet à la fédération de verser les subventions directement sur les comptes des clubs. Le fait d'enregistrer son RIB n'enclenche pas la mise en place du prélèvement automatique. Vous conservez votre mode de paiement habituel. Sachez, pour l'anecdote, que les virements permettent d'économiser en moyenne 500 courriers (impression des lettres chèques + enveloppes + timbres) et vous évite de vous déplacer à la banque pour

déposer votre chèque. N'hésitez pas à appeler le secrétariat fédéral, si vous avez besoin d'aide. ■

## Nouveautés 2023

### Pour les clubs

Elles sont mises en surbrillance de couleur bleue sur le fichier Critères bilan annuel disponible dans le **contenu informatif > aides fédérales > bilan annuel activité clubs > téléchargement > critères du bilan des clubs à partir de 2023**.

Ci-dessous quelques exemples :

- **Augmentation du nombre de points pour l'organisation de SAPA ;**
- **Augmentation du nombre de points pour les licences jeunes, féminines ;**
- **Ajout du vice-président dans les fonctions de dirigeant d'un club ;**
- **Ajout de la fonction membre des CCAGALS ;**
- **Ajout de points pour les clubs**

### qui auront donné leur pouvoir pour l'AG FFAM, etc.

Vous ne pourrez les visualiser qu'à partir de janvier 2023. ■

## Honorabilité

En cette fin d'année, période propice au renouvellement de licence pour la saison 2023, nous vous rappelons de bien vérifier que les dirigeants et les encadrants que vous aviez déclarés sur la saison 2021/2022 le sont toujours pour la nouvelle saison. Si tel n'est pas le cas, pensez bien à décocher la case sur leur licence. Si vous avez de nouveaux encadrants à déclarer, pensez à le faire lors de la prise de licence, ou dans la saison. Nous vous rappelons que c'est une disposition obligatoire.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le **contenu informatif > fonctionnement fédéral > les clubs > honorabilité, éthique et intégrité**. ■

Loïc Chaptal

## AEROMODELES

### des kits à construire !

L'équipe d'**Aéromodèles** a le plaisir de vous faire part de l'ouverture de son site d'aéromodélisme : [www.aeromodeles.com](http://www.aeromodeles.com).

[www.aeromodeles.com](http://www.aeromodeles.com), sur lequel vous trouverez nos kits à construire « Made in France » **AirLife** dont la conception réconcilie tradition et modernité, des équipements, des accessoires ou encore le matériel nécessaire à la construction et au vol de vos modèles. **Aéromodèles** a été créé par

Bertrand Choupin, aéromodéliste de longue date et membre du MCHA (15). Les kits proposés sont à construire pour (re)découvrir le plaisir de faire soi-même, et la fierté du travail accompli. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre [site](http://www.aeromodeles.com) ou par mail à [bienvenue@aeromodeles.com](mailto:bienvenue@aeromodeles.com). ■